SCoT
Nord-Ardennes

Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Ardennes

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

SOMMAIRE

1er but à atteindre 5

1. Partager une retour à la croissance démographique 6

1.1. Réduire le déficit migratoire afin de stabiliser les effectifs de population à travers un développement harmonieux du territoire 6

1.2. Soutenir la création de logements, à travers la construction neuve comme la mobilisation et la restructuration du bâti existant. 6

1.3. Répartir les efforts de construction de logements à travers l'armature urbaine du territoire pour promouvoir un développement équilibré. 7

2. Assurer un maillae équilibré des services et des commerces de proximité 8

2.1. Soutenir une activité artisanale de proximité, que ce soit en centre-ville ou en zone d'activité artisanale, selon les besoins locaux. 8

2.2. Soutenir les commerces et les services de centres-villes, garants de leur vitalité et supports de proximité. . 8

3. Développer un habitat adapté et répondant aux nouveaux modes de vie des ménages 8

3.1. Améliorer un parc de logements encore trop énergivore qui contribue à la précarisation d'une partie des ménages occupants. 8

3.2. Lutter contre la vacance structurelle, les situations de mal-logement ainsi que l'inadaptation de certains logements à la demande actuelle et aux nouveaux modes de vie des habitants. 8

3.3. Répondre aux besoins des familles, en leur permettant d'accéder à la propriété plus facilement. 9

3.4. Développer une offre en petits logements adaptée aux besoins des ménages dans le cadre de leur parcours résidentiel. 9

3.5. Garantir la mixité sociale à travers l'armature urbaine du territoire. 9

3.6. Améliorer la qualité d'une partie du parc de logements locatifs sociaux. 9

4. Favoriser les mobilités alternatives et décarbonées 10

4.1. Réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre..... 10

4.2. Coordonner les solutions de mobilités alternatives, décarbonées ou solidaires développées au sein de chaque territoire. 10

4.3. Améliorer la fréquentation d'un réseau ferré au maillage adapté à la morphologie du territoire. 10

5. Offrir de bonnes conditions de vie aux habitants..... 10

5.1. Garantir une bonne qualité de vie aux familles. 10

5.2. Favoriser l'autonomie des jeunes. 10

5.3. Conforter les équipements structurants destinés aux jeunes pour répondre à leurs besoins en matière de formation et se donner les moyens d'en attirer de nouveaux. 11

5.4. Apporter de bonnes conditions de vie aux seniors..... 11

5.5. Développer l'offre culturelle et garantir son accès à tous sur l'ensemble du SCoT. 11

5.6. Maintenir de bonnes conditions d'accès aux soins pour tous. 11

2ème but à atteindre 13

1. Soutenir un emploi qui correspond aux besoins des actifs actuels et futurs 14

1.1. Soutenir le tissu économique local. 14

1.2. Profiter de la dynamique transfrontalière et conserver les actifs transfrontaliers. 14

2. Soutenir le développement d'une économie vertueuse, profitant à tous et d'un tourisme moteur de la croissance 14

2.1. Promouvoir un développement économique raisonné et économe de l'espace. 14

2.2. Soutenir le développement de l'économie circulaire dont le nombre d'emplois est en diminution. 15

2.3. Développer l'attractivité de la filière agroalimentaire locale. 15

2.4. Construire une identité touristique fédératrice à partir du patrimoine de défense et de fortifications Nord Ardennes. 15

2.5. Augmenter la valeur touristique du territoire à partir des spécificités locales. 15

2.6. Développer une activité touristique diversifiée qui se démarque, en harmonie avec l'identité du territoire, ses spécificités et les nouvelles pratiques. 15

3. Valoriser une activité agricole, qui réponde aux besoins alimentaires locaux et aux enjeux du 21ème siècle 16

3.1. Maintenir la diversité d'une activité agricole représentative des terroirs locaux afin de mieux répondre aux besoins alimentaires du SCoT. 16

3.2. Consolider les différentes productions de l'agriculture locale et développer des filières. 16

3.3. Soutenir le développement d'une agriculture fructueuse sur le plan économique, respectueuse de l'environnement et de la santé des habitants. 16

3.4. Assurer l'équilibre entre les besoins de développement de l'agriculture et le développement urbain. 16

3.5. Préserver les espaces disposants d'un potentiel agronomique ainsi que les prairies enherbées. 16

3.6. Soutenir le développement des circuits courts et d'une agriculture proche des habitants qui contribue au développement de l'économie locale et à l'amélioration des conditions de vie des habitants. 17

3ème but à atteindre 19

1. Valoriser les sites emblématiques et un patrimoine qui contribuent à définir et à faire rayonner l'identité du territoire 20

1.1. Sauvegarder puis valoriser les fortifications et le patrimoine de défense, élément transversal fort. 20

1.2. Valoriser la diversité d'un patrimoine identitaire propre à chaque entité paysagère du SCoT, moteur culturel et économique indispensable au développement de l'attractivité du territoire. 20

2. Préserver et promouvoir une richesse paysagère et architecturale emblématique 20

2.1. Préserver et aménager les points de vue panoramiques, notamment depuis le plateau d'Ardenne ou depuis la vallée de la Chiers. 21

2.2. Valoriser la forêt du plateau d'Ardenne, véritable bien naturel et économique commun. 21

2.3. Conforter et développer le cadre de vie de qualité de la dépression pré-ardennaise, notamment lié à la proximité entre l'urbain et ses aménités et le rural et son cadre naturel. 21

2.4. Valoriser les berges de Meuse, de la Chiers et de la Semoy, véritable ossature bleue et marqueur paysager du territoire, bien commun emblématique au fort potentiel touristique et économique. 21

2.5. Protéger et valoriser les balcons et les villages remarquables, typiques des crêtes centrales. 21

2.6. Conserver les bocages de la Thiérache. 22

2.7. Veiller à la qualité urbaine et architecturale des entrées de ville afin d'améliorer l'attractivité des communes du territoire. 22

2.8. Veiller à la bonne intégration paysagère de certaines infrastructures et constructions. 22

3. Promouvoir une gestion économe de l'espace respectant les particularités locales 22

3.1. Mobiliser le potentiel de reconversion des friches, entre renaturation et renouvellement urbain selon le contexte local et leurs caractéristiques. 23

3.2. Exploiter le gisement du parc vacant. 23

3.3. Prioriser l'urbanisation dans les « quartiers gares » identifiés comme présentant les meilleures dispositions sur le territoire. 23

3.4. S'inscrire dans un effort de densification et de renouvellement urbain nécessaire à la stratégie de réduction de la consommation foncière. 23

3.5. Permettre l'artificialisation d'espaces supplémentaires en extension sous condition de renaturer des espaces urbanisés. 24

4ème but à atteindre 27

1. Préserver la richesse écologique du territoire, un atout pour son attractivité et le bien-être de ses habitants 28

1.1. Préserver une biodiversité, riche et emblématique du territoire ainsi qu'un réseau hydrographique dense, essentiel à l'environnement local. 28

1.2. Garantir l'accès à l'eau et préserver la qualité de la ressource en eau. 29

2. Poursuivre une transition énergétique qui accompagne le développement économique local et qui profite à l'environnement 29

2.1. Adapter les efforts de réduction de la consommation d'énergie aux enjeux de développement du territoire afin d'anticiper les changements climatiques. 29

2.2. Soutenir le secteur du nucléaire, indispensable à l'économie locale, au mix énergétique du territoire et à la réduction des gaz à effet de serre. 29

2.3. Soutenir le développement des énergies renouvelables sur tout le territoire, selon les spécificités et les particularités locales. 29

2.4. Accompagner le développement des réseaux de chaleur. 29

3. Accompagner la transition climatique en cours 30

3.1. Inscrire la diminution des émissions de gaz à effet de serre au cœur du développement du territoire. 30

3.2. Limiter l'exposition de la population aux risques naturels. 30

3.3. Limiter l'exposition de la population aux risques technologiques, aux pollutions et aux nuisances. 30

3.4. Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire. 30

3.5. Préserver la bonne qualité de l'air locale, contribuant à la bonne santé des habitants et à des conditions de vie attractives. 30

1ER BUT A ATTEINDRE

Développer une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie, contribuant à l'équilibre et la complémentarité des territoires

Après une période récente de son histoire où le territoire du SCoT a dû successivement affronter les crises économiques, dès la 1ère crise pétrolière jusqu'à celle de 2008, celui-ci surmonte depuis les nombreuses difficultés engendrées, avec témérité et efficience. Pour preuve la dernière crise en date en 2020, de nature sanitaire cette fois, que le territoire a su assimiler, gérer et surmonter. Cette faculté de résistance et de résilience lors de périodes difficiles permet au territoire de croire en un avenir meilleur qu'il se donne pour but de partager et d'organiser à travers sa diversité et ses spécificités, afin qu'il corresponde aux nouveaux modes de vie de ses habitants, présents comme futurs et pour leur offrir les meilleures conditions de vie possible.

1. PARTAGER UNE RETOUR A LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

1.1. Réduire le déficit migratoire afin de stabiliser les effectifs de population à travers un développement harmonieux du territoire

La stratégie portée par le territoire visant à retrouver une attractivité résidentielle et économique à l'issue de la mise en œuvre du SCoT est construite à partir d'un scénario volontariste de retour à la croissance économique[1], et déclinée dans un scénario de retour à la croissance démographique[2] composé d'une 1ère phase de maintien de la population sur ses 10 premières années d'application, puis d'une 2ème phase de développement sur ses 10 années suivantes.
Envisagé à partir d'hypothèses économiques puis démographiques, ce scénario devenu stratégie politique portée par les élus, traduit leur ferme volonté d'accompagner un mouvement de reprise porté par les nombreuses politiques publiques qu'ils ont engagées, dont les dispositifs transversaux de revitalisation des territoires.
Le développement harmonieux recherché à l'échelle du territoire respecte l'équilibre et la complémentarité entre l'urbain et le rural, en s'appuyant notamment sur l'armature territoriale du SCoT, avec pour objectif de maintenir la population et les activités au plus près des lieux de vie.

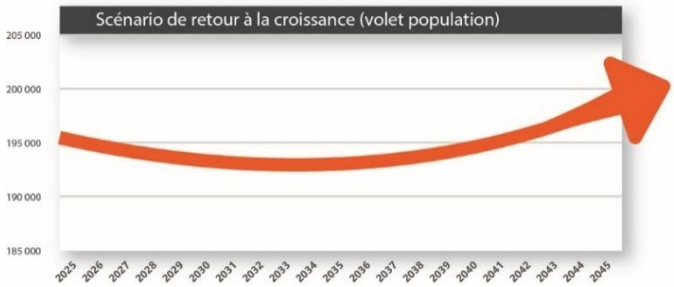

1.2. Soutenir la création de logements, à travers la construction neuve comme la mobilisation et la restructuration du bâti existant.

La stratégie de reconquête de l'attractivité portée par les élus dépend de la réponse qu'apportera le territoire aux besoins de tous les ménages, présents et futurs, que ce soit à travers le parc existant ou les logements nouveaux.

- Dans le cadre d'une gestion économe de l'espace et du renouvellement de l'offre d'habitat, une partie de l'accueil de nouvelles populations passe naturellement par la mobilisation des logements vacants, la restructuration du bâti, sa densification et l'adaptation du parc existant aux nouveaux modes de vie recherchés.
- En complément de cela, la stratégie politique portée par le territoire nécessite d'atteindre un niveau de construction plus soutenu qu'auparavant de logements nouveaux, de façon à répondre à la demande des ménages tout en participant à endiguer le déficit migratoire. Afin que son impact sur l'environnement et la consommation de foncier soient maîtrisés, cette production de logements nouveaux s'inscrit dans une trajectoire de diminution de l'artificialisation qui permettra de tendre vers la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Ainsi, à partir d'un objectif de 16 600 logements nouveaux (soit 830/an en moyenne), qui répond aux besoins issus du desserrement des ménages, de l'accueil de nouvelles populations, du renouvellement urbain et de l'ambition économique et démographique portée par les élus, l'estimation du scénario volontariste de retour à la croissance permet de concevoir une offre d'habitat à venir corrigeant notamment les

[1] *Scénario issu de la synthèse du diagnostic et détaillé dans le diagnostic complet dans les parties 3 « les prévisions économiques et démographiques et les besoins en logements ».*
[2] *Scénario issu de la synthèse du diagnostic et détaillé dans le diagnostic complet dans les parties 3 « les prévisions économiques et démographiques et les besoins en logements ».*

disfonctionnements du parc de logements, l'augmentation des prix et l'inadéquation entre l'offre et la demande, tout en participant pleinement à la gestion économe de l'espace.

1.3. Répartir les efforts de construction de logements à travers l'armature urbaine du territoire pour promouvoir un développement équilibré.

Dans la perspective de maintien des grands équilibres territoriaux, l'objectif est de soutenir la production de logements dans les secteurs les plus urbanisés, tout en encadrant le développement des secteurs les moins urbanisés, à travers l'armature territoriale du SCoT.

- Aussi, les politiques locales d'urbanisme soutiennent la production de logements dans les polarités urbaines qui apportent à leurs bassins de vie local l'effervescence, l'activité économique, les commerces, les services de proximité de même que les emplois nécessaires au maintien de la qualité de vie et du quotidien de la grande majorité des ménages du territoire, notamment afin de garantir la pérennité de leurs équipements.
- Dans le même temps, le maintien de la spécificité et de la richesse du cadre de vie local nécessitent un développement raisonné des secteurs les moins urbanisés, voire même de lutter contre le dépeuplement de certains villages. De cette manière, une réponse est apportée à un type de besoin et à une aspiration prégnante chez les ménages, sans que cela ne remette en question les grands équilibres territoriaux ainsi que la trajectoire de diminution de l'artificialisation.

L'armature territoriale du SCoT

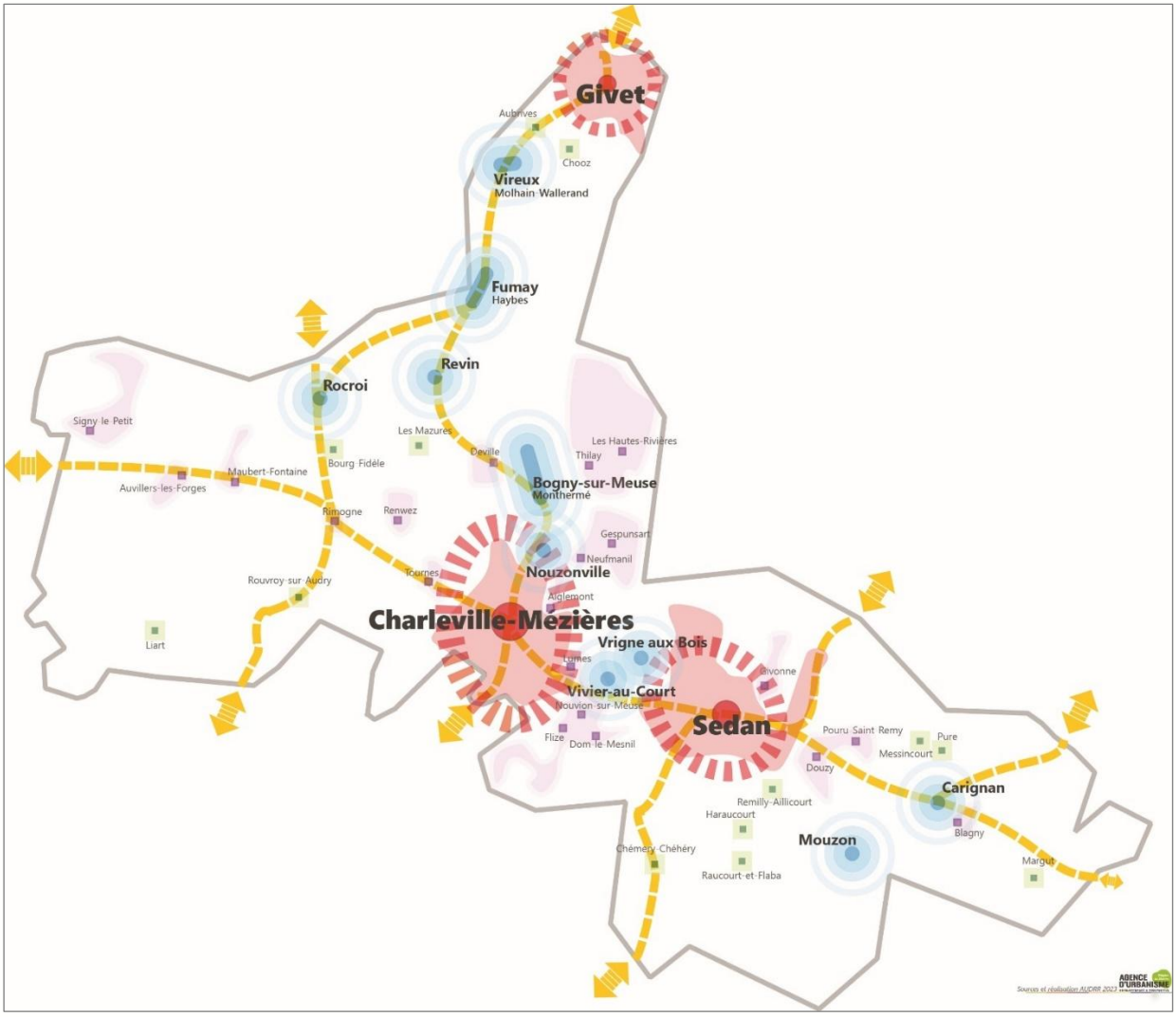

2. ASSURER UN MAILLAGE EQUILIBRE DES SERVICES ET DES COMMERCES DE PROXIMITE

2.1. Soutenir une activité artisanale de proximité, que ce soit en centre-ville ou en zone d'activité artisanale, selon les besoins locaux.

Dans la perspective de maintenir les activités artisanales à proximité des habitants, l'objectif est de soutenir le développement de l'artisanat en recherchant un équilibre géographique, par la réponse aux besoins spécifiques de chaque type d'artisanat puis en adaptant « l'offre foncière » à « l'offre artisanale » afin d'éviter la concurrence entre les centres villes et les zones d'activités.

2.2. Soutenir les commerces et les services de centres-villes, garants de leur vitalité et supports de proximité.

La perspective du maintien de la cohésion sociale et d'une proximité des services et des activités avec les habitants nécessite de soutenir les activités liées au commerce, dans les centres-villes comme dans les périphéries. Ainsi, un équilibre global est recherché dans les communes concernées :

- en luttant contre la vacance commerciale en centre-ville, sur des périmètres urbains adaptés aux réalités actuelles, et en favorisant l'urbanisation, le développement de l'habitat et l'apport de populations, que ce soit au sein de ces périmètres ou à leurs abords.
- en garantissant leur accès pour tous, notamment sur les secteurs les plus isolés du territoire.
- en soutenant le développement des zones d'activités commerciales les plus pertinentes, stratégiques pour le développement économique du territoire et essentielles à l'accès des populations à certains biens de consommation.

3. DEVELOPPER UN HABITAT ADAPTE ET REPONDANT AUX NOUVEAUX MODES DE VIE DES MENAGES

3.1. Améliorer un parc de logements encore trop énergivore qui contribue à la précarisation d'une partie des ménages occupants.

Dans le cadre des politiques publiques d'amélioration de l'habitat menées sur le territoire, concourants à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les collectivités partagent la nécessité de soutenir la rénovation énergétique des logements, de manière à améliorer la situation des occupants, la qualité des logements et l'attractivité du territoire.

3.2. Lutter contre la vacance structurelle, les situations de mal-logement ainsi que l'inadaptation de certains logements à la demande actuelle et aux nouveaux modes de vie des habitants.

Se dressant comme un véritable obstacle à l'attractivité du parc de logements et plus largement au dynamisme du territoire et à sa capacité d'accueil, la vacance structurelle est un phénomène prégnant qui reflète l'inadaptation de certains logements à la demande actuelle, contre lequel les collectivités luttent efficacement. Ainsi, en complément de la mobilisation de logements dans la vacance conjoncturelle, la production de logements nouveaux en renouvellement du parc de logements existants permet de répondre

à une partie des besoins des ménages avec l'exigence d'une gestion économe de l'espace et de la redynamisation des lieux de vie.
Enfin, dans le prolongement des politiques publiques mises en œuvre par les collectivités, le territoire s'inscrit dans la lutte contre les situations de mal-logement.

3.3. Répondre aux besoins des familles, en leur permettant d'accéder à la propriété plus facilement.

Faciliter l'accession à la propriété ou l'achat de logements sur le territoire du SCoT, c'est d'abord garantir la fluidité des parcours résidentiels et diversifier l'occupation du parc de logements, mais c'est aussi retenir les ménages qui jusqu'alors faisaient le choix de quitter le territoire pour réaliser leurs projets. Parmi ces ménages figurant les familles, il est important de les conserver et d'en attirer davantage, dans le but de retrouver une dynamique démographique positive et vertueuse.
Bien que la capacité des ménages à accéder à la propriété concerne l'ensemble du territoire, celui-ci traite cette question en priorité dans les principales polarités de son territoire, dont la trop faible part de propriétaires à tendance à spécialiser leur parc de logements. Une situation qui engendrait jusqu'alors un déséquilibre important entre l'urbain et le rural, qu'il est question d'estomper à travers son armature territoriale.

3.4. Développer une offre en petits logements adaptée aux besoins des ménages dans le cadre de leur parcours résidentiel.

Porter un regard ambitieux sur la quantité et la qualité de la production de l'offre en petits logements et l'orienter vers les principales polarités urbaines du territoire de manière à ce qu'elle apporte une réponse aux besoins issus du phénomène de vieillissement de la population, à la décohabitation, aux disfonctionnements du parc, ou encore à la demande croissante de jeunes ménages, dont les étudiants.

3.5. Garantir la mixité sociale à travers l'armature urbaine du territoire.

Si globalement le territoire dispose d'une part importante de logements locatifs sociaux, leur forte concentration sur certaines polarités nuit aux équilibres territoriaux, à la mixité sociale et à la fluidité des parcours résidentiels pour certains habitants. En conséquence, il est préférable de corriger le déséquilibre spatial issu de cette répartition, en privilégiant une production mieux localisée des logements locatifs sociaux à venir, afin de répondre au plus près de la demande.

3.6. Améliorer la qualité d'une partie du parc de logements locatifs sociaux.

Face à une problématique d'inoccupation d'une partie du parc locatif social, il s'agit de limiter la vacance par un développement durable, en veillant à la qualité et à l'évolutivité de l'offre sociale proposée par les bailleurs sociaux.

4. FAVORISER LES MOBILITES ALTERNATIVES ET DECARBONEES

4.1. Réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Conjointement aux nombreux dispositifs de mobilités alternatives et décarbonées développés par les collectivités ayant pour but de réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, il apparaît incontournable de compléter la transition accélérée vers l'électrification du parc automobile français par le développement des aires de covoiturage.

4.2. Coordonner les solutions de mobilités alternatives, décarbonées ou solidaires développées au sein de chaque territoire.

En compléments des nombreux dispositifs de mobilités alternatives et décarbonées et des solutions de mobilité solidaire développées par les collectivités, ayant pour but de réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, mais également d'apporter des solutions de mobilité auprès des populations les plus isolées et les plus défavorisées, il est question de favoriser la lisibilité et la complémentarité des modes de déplacement alternatifs, décarbonés ou solidaires à l'échelle de son territoire.

4.3. Améliorer la fréquentation d'un réseau ferré au maillage adapté à la morphologie du territoire.

Le bon niveau d'équipement et le maillage dense de gares et de haltes ferroviaires en harmonie avec la morphologie du territoire s'érigent comme les fondations du déploiement à venir de l'utilisation du train par les ménages, que le territoire souhaite accompagner.
L'objectif est de coordonner le développement de l'intermodalité à travers son armature, de manière à favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture thermique, à faciliter le rabattement vers les gares pour améliorer la fréquentation des lignes ferroviaires, à apporter de l'équilibre et de la cohérence entre l'urbain et le rural et ainsi voir perdurer la cohésion sociale.

5. OFFRIR DE BONNES CONDITIONS DE VIE AUX HABITANTS

5.1. Garantir une bonne qualité de vie aux familles.

Le niveau d'équipements et son maillage territorial permettent d'offrir un cadre et une qualité de vie favorables aux familles présentes et futurs, qu'il apparait nécessaire de pérenniser au travers d'une bonne répartition spatiale à venir et de leur accessibilité, de manière à maintenir les grands équilibres du territoire ainsi qu'à renforcer son attractivité.

5.2. Favoriser l'autonomie des jeunes.

Le niveau d'équipements et son maillage territorial permettent d'offrir un cadre et une qualité de vie favorables aux jeunes présents et futurs, qu'il apparait nécessaire de pérenniser au travers d'une bonne

répartition spatiale à venir et de leur accessibilité, de manière à maintenir les grands équilibres du territoire ainsi qu'à renforcer son attractivité.

5.3. Conforter les équipements structurants destinés aux jeunes pour répondre à leurs besoins en matière de formation et se donner les moyens d'en attirer de nouveaux.

La stratégie de développement et de retour de la croissance démographique étant en partie fondée sur le maintien des jeunes ardennais sur le territoire et son attractivité auprès des jeunes de l'extérieur, il est important que les équipements structurants leur étant destinés et notamment le Campus Sup Ardenne, soient pérennisés, à travers le soutien et le développement de la vie étudiante.

5.4. Apporter de bonnes conditions de vie aux seniors.

Leur nombre étant appelé à fortement augmenter d'ici 2035, il semble essentiel d'offrir de bonnes conditions de vie aux personnes âgées, que ce soit à partir du maintien à domicile, par l'adaptation des logements et des villes aux besoins évolutifs des seniors en perte d'autonomie, comme le maintien d'une bonne accessibilité des équipements de proximité leurs étants destinés.

5.5. Développer l'offre culturelle et garantir son accès à tous sur l'ensemble du SCoT.

Le développement de l'offre culturelle à venir est un élément moteur de l'attractivité du territoire et fait partie intégrante du scénario de retour à la croissance démographique. Parce qu'il s'agit d'un formidable vecteur d'image, qu'il contribue pleinement au développement économique et touristique, ainsi qu'à la qualité de vie locale et la cohésion sociale, il semble naturel d'en pérenniser et d'en faciliter l'accès.

5.6. Maintenir de bonnes conditions d'accès aux soins pour tous.

Essentiel à la stratégie de retour à la croissance démographique, le bon accès aux soins pour tous est un élément primordial du bien-être des habitants et du maintien de bonnes conditions de vie, que les collectivités souhaitent développer en améliorant l'équilibre entre urbain et rural et en veillant à l'accessibilité des soins au-delà de la frontière.

2EME BUT A ATTEINDRE

Assurer le développement d'une économie qui valorise les savoir-faire et d'une agriculture contribuant à la satisfaction des besoins locaux

La question économique est la pierre angulaire du projet que partagent les collectivités. Abordée de manière transversale, elle est essentielle au maintien et à l'épanouissement de sa population, mais surtout impérative au retour de son attractivité. Le territoire se donne ainsi les moyens de soutenir le développement d'activités économiques et de favoriser la création d'emplois à partir des atouts majeurs qu'il possède, qu'il s'agisse de son formidable potentiel tourisme, de la densité de son tissu économique, du maillage complet d'activités artisanales et commerciales dont il profite, ou encore d'une activité agraire diverse, support de l'agriculture de demain.

1. SOUTENIR UN EMPLOI QUI CORRESPOND AUX BESOINS DES ACTIFS ACTUELS ET FUTURS

1.1. Soutenir le tissu économique local.

Un regard attentif doit être porté sur l'évolution du tissu économique local. Encore fortement tourné vers l'industrie automobile, il paraît impératif d'accompagner sa diversification afin d'anticiper et d'absorber les mutations économiques à l'œuvre vers l'industrie de demain et de manière à disposer de suffisamment d'emplois correspondants au profil des actifs résidents, maintenir la population, voire en attirer de nouvelles :

- en privilégiant une approche économe et raisonnée de l'espace.
- en facilitant en parallèle l'installation et le développement des activités issues du secteur tertiaire dans les lieux de vie.
- en soutenant l'installation et le développement de toutes les activités économiques qui concourront à la prospérité de la centrale nucléaire de Chooz, dont la construction de nouveaux EPR.

1.2. Profiter de la dynamique transfrontalière et conserver les actifs transfrontaliers.

La dynamique transfrontalière du territoire est un enjeu d'avenir partagé par toutes les collectivités qui le composent. C'est pourquoi, s'évertuer à entretenir cette dynamique afin de conserver les actifs transfrontaliers et en attirer de nouveaux semble naturel, que ce soit par le maintien de bonnes conditions de vie ou par la cohérence dans le développement à venir des transports.

2. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE VERTUEUSE, PROFITANT A TOUS ET D'UN TOURISME MOTEUR DE LA CROISSANCE

2.1. Promouvoir un développement économique raisonné et économe de l'espace.

Le développement économique est tout aussi nécessaire dans les centralités du territoire à des fins de redynamisation, de proximité et de cohésion sociale, que sur ses zones d'activités, si elles répondent aux besoins des porteurs de projets comme des ménages du territoire.
L'objectif est donc de répondre aux besoins des entreprises à travers le développement d'une offre foncière et de locaux adaptés :

- en confortant les zones d'activités existantes,
- en améliorant la qualité des zones d'activités lorsque c'est nécessaire, pour améliorer leur compétitivité,
- en favorisant le remplissable des zones d'activités économiques existantes, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de logistique, particulièrement consommatrices de foncier et porteuses de nuisances,
- en encadrant la création de nouvelles zones d'activités économiques afin qu'elles ne remettent pas en cause les grands équilibres territoriaux, la pérennité des zones d'activités existantes et la stratégie de réduction de la consommation foncière.

2.2. Soutenir le développement de l'économie circulaire dont le nombre d'emplois est en diminution.

L'objectif est de soutenir l'installation et le développement des activités liées à l'économie circulaire parce qu'elles permettent d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et de diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être et la qualité de vie de ses habitants.
C'est aussi dans ce cadre qu'en tant que « territoire à forte présence industrielle », il parait naturel de soutenir le déploiement des réseaux de chaleur à destination résidentielle ou économique.

2.3. Développer l'attractivité de la filière agroalimentaire locale.

L'activité agroalimentaire étant importante au regard de la stratégie de diversification de l'activité économique du territoire et de la réponse qu'il doit apporter aux besoins alimentaires locaux, celle-ci doit être pérennisée à travers un soutien à l'installation ou au développement d'établissements à venir de cette filière, dont les spécificités locales se fondent sur la transformation des produits maraichers, de l'élevage ou du laitier.

2.4. Construire une identité touristique fédératrice à partir du patrimoine de défense et de fortifications Nord Ardennes.

La mise en valeur du patrimoine de défense et de fortifications recensé au titre de l'atlas des fortifications Nord Ardennes est un objectif transversal fort, porteur d'une identité commune, vecteur d'image et générateur d'activités, partagé par toutes les collectivités territoriales qui le composent.
Il s'agit dans ce cadre d'encourager sa mise en valeur, en soutenant l'installation et le développement des activités économiques et touristiques à venir qui y contribuent.

2.5. Augmenter la valeur touristique du territoire à partir des spécificités locales.

Encore abordée par les établissements publics de coopération intercommunale sous un angle local, il s'agit de tendre vers la construction d'une offre touristique complète et lisible à l'échelle du SCoT, fondée sur les nombreuses spécificités dont profite le territoire, capable d'enrichir les parcours touristiques et de retenir plus longtemps les touristes à travers le SCoT.

2.6. Développer une activité touristique diversifiée qui se démarque, en harmonie avec l'identité du territoire, ses spécificités et les nouvelles pratiques.

Disposant d'une diversité d'atouts que le territoire souhaite exploiter, un soutien sera apporté à une promotion lisible d'un tourisme diversifié, atypique et identitaire, répondant aux nouvelles pratiques recherchées, autour des richesses locales en matière de paysages, d'histoire, de culture, d'architecture, de patrimoine et d'environnement.

3. VALORISER UNE ACTIVITE AGRICOLE, QUI REPONDE AUX BESOINS ALIMENTAIRES LOCAUX ET AUX ENJEUX DU 21EME SIECLE

3.1. Maintenir la diversité d'une activité agricole représentative des terroirs locaux afin de mieux répondre aux besoins alimentaires du SCoT.

Garante de la capacité du territoire à apporter une réponse locale aux besoins alimentaires de sa population, la diversité des activités agricoles, dont celles du maraîchage ou de l'élevage notamment, doivent être pérennisées de façon à anticiper l'évolution croissante des besoins tout en participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'anticipation des changements climatiques.

3.2. Consolider les différentes productions de l'agriculture locale et développer des filières.

Afin de développer le potentiel des différentes productions agricoles et de prétendre à une reconnaissance des filières locales issues d'un terroir d'exception, l'objectif est :

- de soutenir la filière majeure pour l'ensemble du territoire qu'est l'élevage, de même que celle du bois.
- de faciliter l'installation et le développement d'activités économiques de transformation des produits issus des différentes filières locales, indispensables au maintien de la diversité de l'activité agricole et contribuants à répondre aux besoins alimentaires locaux comme à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

3.3. Soutenir le développement d'une agriculture fructueuse sur le plan économique, respectueuse de l'environnement et de la santé des habitants.

Le territoire s'inscrit dans la dynamique sociétale en cours sur le plan national, voyant les produits issus de l'agriculture raisonnée, biologique ou locale, de plus en plus plébiscités par le consommateur. Il s'inscrit également dans la stratégie du pacte Ardenne et des Projet Alimentaires Territoriaux visant à développer une filière raisonnée localement.
C'est pourquoi faciliter le développement d'activités agricoles ou économiques liées à la filière raisonnée ou biologique locale permettra in fine de respecter l'environnement et la santé des habitants, tout en contribuant à développer l'emploi et les activités dans un secteur en plein expansion.

3.4. Assurer l'équilibre entre les besoins de développement de l'agriculture et le développement urbain.

La perspective d'un développement apaisé sur le territoire nécessite de respecter un équilibre entre le développement urbain, qu'il s'agisse d'habitat comme de l'activité économique, et le développement de l'activité agricole, via la mise en place d'espaces tampons et de réciprocités adaptés aux besoins locaux.

3.5. Préserver les espaces disposants d'un potentiel agronomique ainsi que les prairies enherbées.

La préservation des espaces disposant d'un potentiel agronomique ainsi que des prairies enherbées (prairies permanentes), comme les supports des activités agricoles présentes et à venir ayant notamment contribuées à façonner les paysages typiques du territoire, vise à maintenir la diversité des activités agricoles locales. Si

de cette manière, cet objectif participe à la proposition d'une réponse locale aux besoins alimentaires à venir de la population, il s'articule nécessairement avec les objectifs de développement du territoire.

3.6. Soutenir le développement des circuits courts et d'une agriculture proche des habitants qui contribue au développement de l'économie locale et à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Il s'agit de faciliter l'installation et le développement à venir des activités en circuits courts à travers le territoire, notamment parce qu'elles permettent de promouvoir et de valoriser les terroirs, les produits et les savoir-faire locaux et de mieux rémunérer les producteurs tout en proposant des produits à leur juste valeur, mais aussi parce qu'elles contribuent au soutien de l'économique locale, à tisser le lien nécessaire entre producteurs et consommateurs d'un même territoire et apportent une réponse aux besoins alimentaires locaux.

3EME BUT A ATTEINDRE

Articuler un développement limitant l'artificialisation des sols, fondé sur les richesses paysagères et patrimoniales du territoire, et mettant en valeur ses espaces urbains comme naturels

Disposant de paysages de caractère et d'un patrimoine exceptionnel, le territoire du SCoT présente de fabuleux avantages en matière de qualité de vie, favorables à son attractivité et sur lesquels il peut s'appuyer pour atteindre son objectif de retour à la croissance démographique.

Avec ce 3ème but à atteindre, le territoire se donne les moyens de préserver et de valoriser cette richesse à travers une gestion économe et raisonnée de l'espace, en harmonie avec la capacité de développement locale et la priorité que constitue l'accueil des activités, de l'emploi et des populations à venir.

1. Valoriser les sites emblematiques et un patrimoine qui contribuent a definir et a faire rayonner l'identite du territoire

1.1. Sauvegarder puis valoriser les fortifications et le patrimoine de défense, élément transversal fort.

Dans la perspective de construire une identité touristique fédératrice à partir du patrimoine de défense et de fortifications Nord Ardennes, il est important de reconnaitre, de sauvegarder et de valoriser ce bien commun à tous, pour en exploiter au mieux les richesses et le potentiel économique.

1.2. Valoriser la diversité d'un patrimoine identitaire propre à chaque entité paysagère du SCoT, moteur culturel et économique indispensable au développement de l'attractivité du territoire.

Le territoire profite d'une grande diversité de patrimoines, parfois même uniques, tous symboliques des entités paysagères dont ils font partie et de l'identité Nord Ardennaise. Si de nombreux éléments de patrimoine font déjà l'objet d'une conservation ou d'une restauration, il s'agit de préserver et de valoriser le patrimoine emblématique de chaque entité, en vue de soutenir le développement culturel, économique et touristique du territoire.

2. Preserver et promouvoir une richesse paysagere et architecturale emblematique

Les objectifs ci-après de préservation et de promotion de la richesse paysagère emblématique du territoire s'appuient notamment sur les différents secteurs paysagers de la carte ci-dessous.

Les secteurs paysagers du SCoT

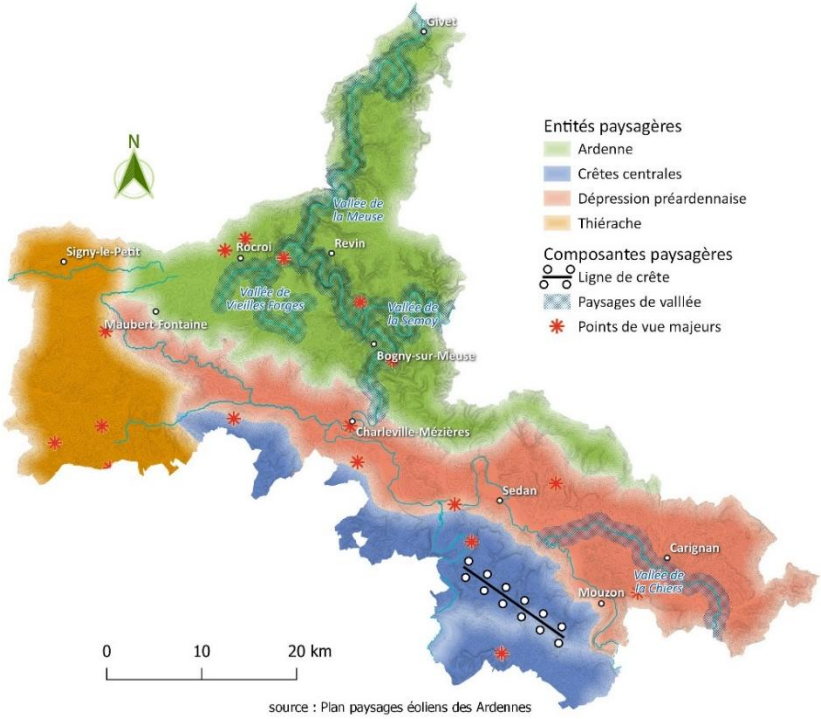

source : Plan paysages éoliens des Ardennes

2.1. Préserver et aménager les points de vue panoramiques, notamment depuis le plateau d'Ardenne ou depuis la vallée de la Chiers.

Si l'enjeu de préservation des nombreux points de vue panoramiques provient évidement de préoccupations paysagères, il relève tout autant de considérations économiques et touristiques indispensables au développement à venir du territoire. Dans ce cadre, il est question de porter une attention toute particulière à la préservation et l'aménagement des points de vue panoramiques parce qu'ils permettent d'une part d'apporter de la cohérence et de la lisibilité dans l'offre touristique du SCoT, mais aussi de mettre en valeur le patrimoine de fortifications et de défense Nord Ardennes.

2.2. Valoriser la forêt du plateau d'Ardenne, véritable bien naturel et économique commun.

Au-delà de la place prépondérante qu'occupe la forêt du plateau d'Ardenne, à la fois en tant qu'espace de respiration indispensable au bien être des habitants du territoire et à la qualité de leur cadre de vie, mais aussi en tant que réserve majeure de biodiversité à l'échelle de la Région Grand Est, celle-ci constitue un formidable vecteur d'identité et d'image sur le plan touristique, de même qu'un potentiel de développement économique de filière, qu'il convient de valoriser.

2.3. Conforter et développer le cadre de vie de qualité de la dépression pré-ardennaise, notamment lié à la proximité entre l'urbain et ses aménités et le rural et son cadre naturel.

Véritable poumon démographique et économique du territoire, la poursuite nécessaire du développement urbain de l'entité de la dépression pré-ardennaise doit pour autant permettre de conserver et de valoriser son caractère fondé sur la proximité entre ses aménités et son cadre naturel.

2.4. Valoriser les berges de Meuse, de la Chiers et de la Semoy, véritable ossature bleue et marqueur paysager du territoire, bien commun emblématique au fort potentiel touristique et économique.

À l'image de la forêt du plateau d'Ardenne, la Meuse, la Chiers et la Semoy occupent une place prépondérante, qu'il s'agisse de l'histoire du territoire comme de son avenir. Véritables fortifications naturelles, elles jouent un rôle majeur sur le plan environnemental, contribuent à la bonne qualité de vie locale et recèlent d'un potentiel touristique et économique qu'il convient d'optimiser, notamment par la valorisation de leurs berges.

2.5. Protéger et valoriser les balcons et les villages remarquables, typiques des crêtes centrales.

Participants à l'identité et à l'image du territoire, la composition de l'entité paysagère des crêtes, caractérisée par ses balcons typiques, ses hauteurs occupées par la forêt ainsi que ses villages perchés considérés comme remarquables, doit être protégée et valorisée dans son ensemble, de façon à développer le tourisme certes, mais également à préserver un cadre de vie spécifique, attractif, cher aux habitants du territoire.

2.6. Conserver les bocages de la Thiérache.

Avec pour objectif de protéger les bocages en partie menacés de la Thiérache, dont l'identité s'est construite autour des paysages ouverts des plateaux et de leurs sommets forestiers, il s'agit de participer au maintien de la mosaïque de paysages et de patrimoines héritée de son histoire, véritable enjeu actuel et futur à l'échelle du territoire du SCoT, que ce soit en matière de qualité de vie et d'attractivité, comme sur les plans environnemental, économique ou paysager.

2.7. Veiller à la qualité urbaine et architecturale des entrées de ville afin d'améliorer l'attractivité des communes du territoire.

En complément des objectifs visant à préserver un cadre de vie de qualité qui participe à l'attractivité du territoire, il paraît essentiel de soigner la qualité urbaine et architecturale à venir en entrées de ville, en tenant compte des enjeux liés à leur nature et des spécificités locales propres à chaque entité paysagère.

2.8. Veiller à la bonne intégration paysagère de certaines infrastructures et constructions.

Dans le prolongement des objectifs visant à préserver un cadre de vie de qualité qui participe à l'attractivité du territoire, la notion d'intégration paysagère d'infrastructures et de constructions qui auraient un impact majeur sur la qualité des paysages ou du bâti doit être systématique.

3. PROMOUVOIR UNE GESTION ECONOME DE L'ESPACE RESPECTANT LES PARTICULARITES LOCALES

Une réduction du rythme de consommation foncière et de l'artificialisation engagée et planifiée à travers 3 trajectoires successives.

La mise en œuvre des politiques locales d'urbanisme s'inscrit dans un objectif transversal de gestion économe de l'espace exprimé dans ce projet d'aménagement stratégique et décliné par les orientations du document d'orientation et d'objectifs.

En conformité avec les objectifs fixés aux niveaux national, en compatibilité avec les objectifs fixés aux niveaux régional et dans le cadre de l'ambition politique de retour à la croissance économique et démographique, ces 3 trajectoires successives (traduites en 2 trajectoires de 10 ans) permettent :

- *de réduire de 50% (a minima) la consommation foncière moyenne annuelle d'ici 2031, par rapport à la période de référence de la décennie 2011-2020 (année incluse).*
- *de réduire significativement l'artificialisation sur la tranche suivante de 10 ans, de manière à ce que d'ici 2041, la trajectoire tende vers la zéro artificialisation nette,*
- *de poursuivre les efforts de réduction de l'artificialisation jusqu'à l'issue de la mise en œuvre du SCoT estimée à 2045, permettant d'atteindre la zéro artificialisation nette à horizon 2050.*

L'enveloppe foncière du SCoT Les 3 trajectoires de réduction du rythme de l'artificialisation *en plafonds de consommation foncière maximale à ne pas dépasser (ha bruts)* *et en moyennes annuelles à titre indicatif*	Consommation foncière passée *(période de référence 2011-2020*)*		Trajectoire 1 *2025-2030** 50% de réduction		Trajectoire 2 *2031-2040** Poursuite de l'effort		Trajectoire 3 *2041-2044** Atteindre la ZAN en 2050	
	Total	*Moyenne annuelle*	Plafond	*Moyenne annuelle*	Plafond	*Moyenne annuelle*	Plafond	*Moyenne annuelle*
Total SCoT	782	*78,2*	235	*39,1*	217	*21,7*	43	*10,6*

L'équivalence en 2 tranches de 10 ans des 3 trajectoires de réduction du rythme de l'artificialisation *en plafonds de consommation foncière maximale à ne pas dépasser (ha bruts)*	Tranche 1 *2025-2034**	Tranche 2 *2035-2044**
Total SCoT	322	173

Les plafonds de consommation foncière maximale à ne pas dépasser ici présentés sont précisés et spatialisés à travers le document d'orientation et d'objectifs (cf. chapitre 1 « Les grands équilibres territoriaux »).

3.1. Mobiliser le potentiel de reconversion des friches, entre renaturation et renouvellement urbain selon le contexte local et leurs caractéristiques.

Formidable gisement foncier, quel que soit leur localisation, leur potentiel économique, architectural ou environnemental, le recyclage des friches est privilégié, lorsque c'est possible, selon leur nature et les besoins locaux, de façon à se développer tout en renaturant le territoire, en renouvelant les espaces urbains et en redynamisant les centralités, avec comme préoccupation majeure la gestion économe de l'espace, l'optimisation foncière et la diminution de l'artificialisation.

3.2. Exploiter le gisement du parc vacant.

Les politiques locales d'urbanisme exploitent le parc vacant lorsqu'il est mobilisable, reconvertible ou remplaçable, comme levier complémentaire à la trajectoire de réduction de consommation foncière.
Dans le but de renouer avec une dynamique démographique positive en redynamisant les lieux de vie, l'opportunité que constitue ce gisement en logements, en locaux et en foncier est privilégié pour :

- accueillir de nouveaux ménages et les activités, dans le parc vacant lorsqu'il répond aux besoins et qu'il est mobilisable,
- restructurer et renouveler l'urbain lorsque c'est possible.

3.3. Prioriser l'urbanisation dans les « quartiers gares » identifiés comme présentant les meilleures dispositions sur le territoire.

Dans la continuité des politiques publiques soutenant la revitalisation du territoire, le développement des quartiers gares/haltes ferroviaires et routières est priorisé de manière à repeupler et redynamiser les quartiers les plus stratégiques du territoire tout en optimisant la consommation de foncier, à partir de la disponibilité, la mutabilité et du potentiel de densification du tissu urbain concerné.

3.4. S'inscrire dans un effort de densification et de renouvellement urbain nécessaire à la stratégie de réduction de la consommation foncière.

Dans le cadre de l'objectif de réduction de la consommation foncière, il est nécessaire de :

- densifier les nouvelles opérations de logements en extension, en adaptant cette ambition à la typologie des communes concernées à travers son armature territoriale ainsi qu'aux spécificités, au potentiel de mutabilité et aux capacités locales des tissus urbains concernés.

- soutenir la mobilisation du foncier disponible dans l'enveloppe urbaine existante, lorsque c'est possible et pertinent, avant de consommer du foncier en extension.

Dans le même temps, un bon équilibre entre l'offre foncière, sa localisation et la demande des ménages doit être trouvé, de façon à ne pas infliger une pression intenable aux ménages qui souhaiteraient s'installer sur le territoire ou dénaturer le caractère et la qualité urbaine et paysagère de ces espaces.

3.5. Permettre l'artificialisation d'espaces supplémentaires en extension sous condition de renaturer des espaces urbanisés.

Contribuant au maintien de la biodiversité, de la qualité de l'air et à limiter les risques induits par l'urbanisation sur le changement climatique, l'effort de renaturation du territoire est encouragé de manière à ce que les collectivités puissent atteindre leurs objectifs en matière de transition écologique.

4EME BUT A ATTEINDRE

Profiter des atouts environnementaux du territoire en accompagnant les transitions écologique, énergétique et climatique

Le territoire est tout entier, et depuis bien longtemps, engagé dans les transitions environnementales, qu'elles soient énergétique, climatique ou écologique.
Sa richesse environnementale constitue de surcroît un atout fabuleux que ce soit en termes de biodiversité, de qualité de vie ou de développement économique.
Ce 4ème but à atteindre consiste à conforter les transitions à l'œuvre et à les porter comme outil de marketing territorial, de manière à concourir au développement démographique et économique tout en préservant l'environnement, en poursuivant la transition énergétique et en accompagnant la transition climatique.

1. PRESERVER LA RICHESSE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE, UN ATOUT POUR SON ATTRACTIVITE ET LE BIEN-ETRE DE SES HABITANTS

1.1. Préserver une biodiversité, riche et emblématique du territoire ainsi qu'un réseau hydrographique dense, essentiel à l'environnement local.

Le territoire profite d'un patrimoine naturel et d'un réseau hydrographique d'exceptions, d'une formidable biodiversité, de la présence d'un parc naturel régional et d'un maillage d'espaces naturels dense et particulièrement diversifié, qu'il s'avère essentiel de préserver.
S'il ne fait aucun doute que la conservation de cette formidable biodiversité et de ce réseau hydrographique emblématiques sont des enjeux majeurs faisant l'unanimité, ce fort engagement environnemental est articulé en cohérence avec un développement économique et démographique vital pour l'avenir du territoire, à travers la trame verte et bleue du SCoT.

La trame verte et bleue du SCoT

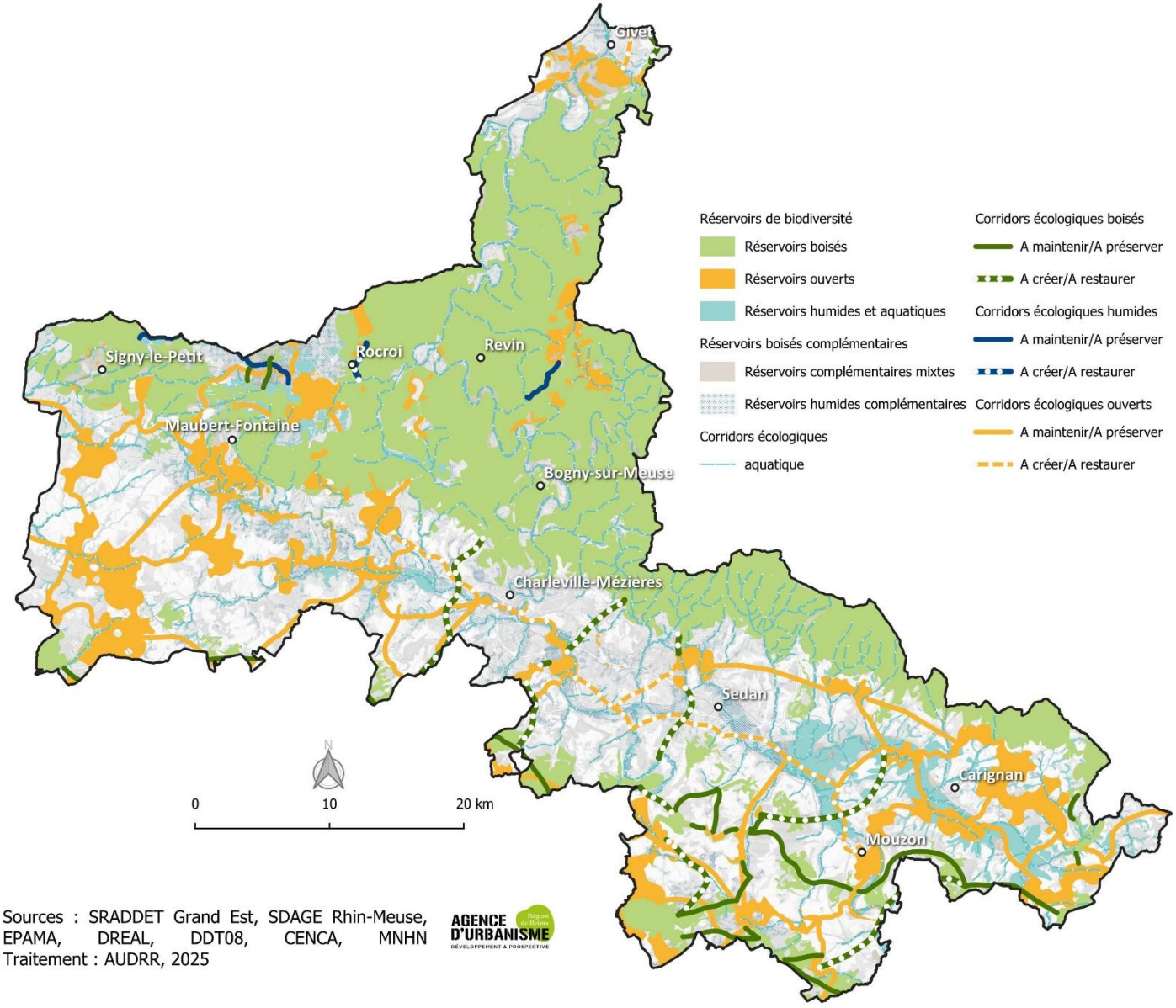

1.2. Garantir l'accès à l'eau et préserver la qualité de la ressource en eau.

La ressource en eau, qu'elle soit issue du réseau hydrographique particulièrement développé du territoire ou simplement souterraine, est un élément majeur contribuant au bien-être et à la santé des habitants présents et futurs, au maintien de la biodiversité, et plus largement à la durabilité du territoire ainsi qu'à l'anticipation des changements climatiques, qu'il est nécessaire de préserver.

2. POURSUIVRE UNE TRANSITION ENERGETIQUE QUI ACCOMPAGNE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET QUI PROFITE A L'ENVIRONNEMENT

2.1. Adapter les efforts de réduction de la consommation d'énergie aux enjeux de développement du territoire afin d'anticiper les changements climatiques.

La dynamique vertueuse qu'observe le territoire dans sa contribution à la réduction de la consommation énergétique, doit être pérennisée, que ce soit à travers le développement résidentiel à venir, les modes de déplacement des habitants, ou à travers l'aménagement du territoire.
S'il ne fait aucun doute que la réduction de la consommation énergétique est un enjeu majeur faisant l'unanimité, ce fort engagement environnemental est articulé en cohérence avec un développement économique et démographique vital pour l'avenir du territoire.

2.2. Soutenir le secteur du nucléaire, indispensable à l'économie locale, au mix énergétique du territoire et à la réduction des gaz à effet de serre.

Complété par la production croissante d'énergies renouvelables, le secteur du nucléaire contribue non seulement largement à la réduction des gaz à effet de serre, mais aussi au développement économique, en apportant des emplois qui répondent aux besoins locaux, autant d'atouts qui font du nucléaire un secteur d'activité stratégique pour le département qu'il s'agit de soutenir et de pérenniser.

2.3. Soutenir le développement des énergies renouvelables sur tout le territoire, selon les spécificités et les particularités locales.

Arborant une diversité de formes à l'image de la richesse des spécificités locales, permettant également de limiter l'impact de la production d'énergie sur l'environnement et de contribuer au mix énergétique recherché à l'échelle du territoire, le développement des énergies renouvelables doit être pérennisé, dans un cadre qui permet de respecter les besoins locaux et de limiter les impacts sur la nature, les paysages, la consommation de foncier et le bien-être de la population.

2.4. Accompagner le développement des réseaux de chaleur.

Dans le cadre du développement du mix énergétique comme du soutien apporté à l'économie circulaire, le développement des réseaux de chaleurs doit être accompagné, afin d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminuer l'impact du développement sur l'environnement.

3. ACCOMPAGNER LA TRANSITION CLIMATIQUE EN COURS

3.1. Inscrire la diminution des émissions de gaz à effet de serre au cœur du développement du territoire.

Contributeur de longue date à la trajectoire ambitieuse fixée par les objectifs nationaux de diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif porté par le territoire est de poursuivre ses efforts en privilégiant une approche transversale, de manière à inscrire cette préoccupation au cœur du développement du territoire.

3.2. Limiter l'exposition de la population aux risques naturels.

Le territoire du SCoT étant exposé à certains risques naturels, notamment d'inondation et de ruissellement, il s'agit de limiter l'exposition de la population à ces risques sur l'ensemble de son territoire, de manière à veiller à leur sécurité, leur bien-être et promouvoir un territoire attractif auprès des nouveaux arrivants.

3.3. Limiter l'exposition de la population aux risques technologiques, aux pollutions et aux nuisances.

Le territoire étant exposé à certains risques technologiques et la population à des pollutions ou des nuisances quotidiennes, l'objectif de limitation des expositions de la population à ces risques, pollutions ou nuisances est poursuivi, afin de veiller à leur sécurité, leur bien-être et promouvoir un cadre de vie attractif auprès des nouveaux arrivants.

3.4. Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire.

Malgré les efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, ou de réduction de la consommation d'énergie, le territoire subit pour autant la dégradation mondiale de l'environnement et ses effets sur le changement climatique, de même qu'une amplification de certains phénomènes et nuisances engendrés par la répétition et l'amplitude de plus en plus conséquentes d'aléas climatiques. C'est pourquoi l'urbanisation à venir s'inscrit dans une stratégie d'anticipation et d'adaptation globale au changement climatique, une gestion raisonnée de l'espace et de l'imperméabilisation des sols.

3.5. Préserver la bonne qualité de l'air locale, contribuant à la bonne santé des habitants et à des conditions de vie attractives.

Atout indéniable en matière de confort de vie, la qualité de l'air exemplaire fait du Nord Ardennes un territoire sur lequel il est certes bien agréable de vivre, mais qui contribue surtout à la bonne santé de ses habitants. Cet avantage certain sur de nombreux secteurs du Grand Est s'inscrit totalement dans la stratégie globale de retour à la croissance démographique, qui s'évertuant à concevoir un urbanisme et un aménagement adaptés à la préservation de la bonne qualité de l'air locale.

6 rue de la Rochefoucauld • 08200 SEDAN
contact@scot-na.fr • www.scot-na.fr

Place des droits de l'Homme • 51084 REIMS CEDEX
6 Place de la gare, immeuble • 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél. 03 26 77 42 80 • www.audrr.fr